

LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA LAÏCITÉ DANS LEUR QUOTIDIEN PROFESSIONNEL

DÉCEMBRE 2020

MATHIEU GALLARD, mathieu.gallard@ipsos.com

LAURÈNE BOISSON, laurene.boisson@ipsos.com

GAME CHANGERS





ÉCHANTILLON

1 001 agents de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière constituant un échantillon national représentatif de cette population, âgés de 18 ans et plus.



DATES DE TERRAIN

Du **26 novembre**
au **3 décembre 2020**.



MÉTHODOLOGIE

Échantillon interrogé par Internet via l'Access Panel Online d'Ipsos.

Méthode des quotas :

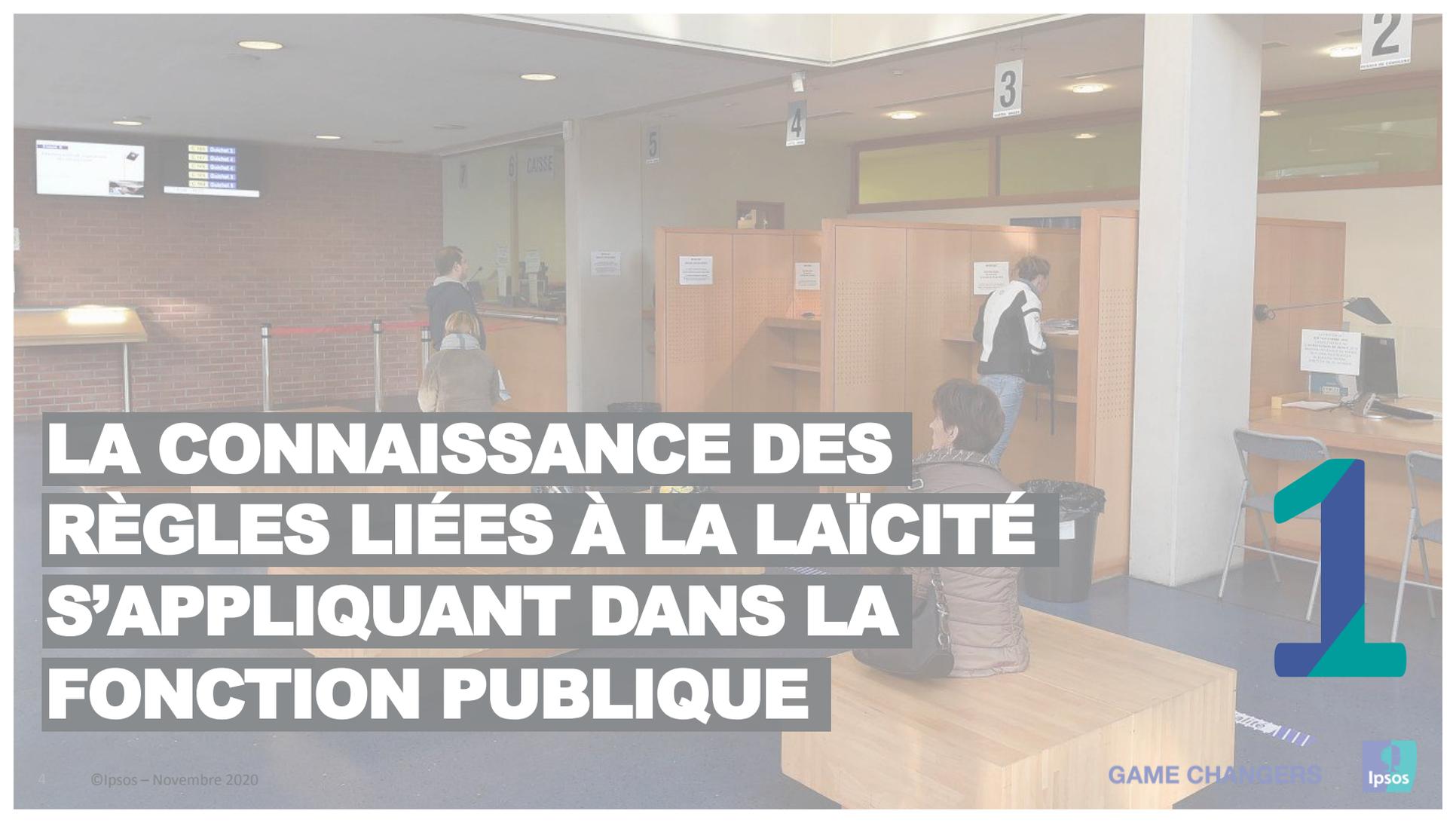
sexe, âge, région, secteur de la fonction publique, catégorie de la fonction publique.



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». *Ce rapport a été relu par Mathieu Gallard, Directeur d'études (Ipsos Public Affairs).*

Composition de l'échantillon

	Nombre de personnes interrogées	Pourcentage dans l'échantillon
AGE		
Moins de 35 ans	248	24,8%
35 à 49 ans	409	40,9%
50 ans et plus	343	34,3%
SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE		
Fonction publique d'Etat	442	44,2%
Fonction publique territoriale	348	34,8%
Fonction publique hospitalière	210	21%
STATUT PROFESSIONNEL		
Fonctionnaire	734	73,4%
Contractuel, contrat aidé, autre	267	26,6%
CATÉGORIE		
Catégorie A / A+	351	35,1%
Catégorie B	192	19,2%
Catégorie C	457	45,7%

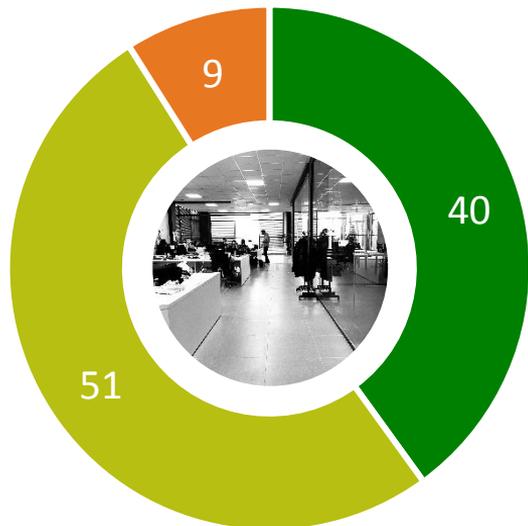


LA CONNAISSANCE DES RÈGLES LIÉES À LA LAÏCITÉ S'APPLIQUANT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1

L'importance de la question de la laïcité aux yeux des agents

Question : « Vous personnellement, diriez-vous que la question de laïcité devrait aujourd'hui en France être dans le débat public un sujet... ? »



Selon la catégorie de la fonction publique

Catégorie A / A+	41	53	6
Catégorie B	40	52	8
Catégorie C	40	49	11

Selon le secteur public

Fonction publique d'Etat	42	51	7
Fonction publique territoriale	39	51	10
Fonction publique hospitalière	38	51	11

Selon le statut

Fonctionnaire	42	50	8
Contractuel, contrat aidé, autre	35	55	10

PRIORITAIRE

IMPORTANT, MAIS PAS PRIORITAIRE

SECONDAIRE



Base : Ensemble de l'échantillon

La connaissances des règles liées à la laïcité dans les services publics

Question : « Voici quelques-unes des règles liées au principe de laïcité qui s'appliquent au sein des services publics. Pour chacune d'entre elles, indiquez si vous saviez ou si vous ne saviez pas qu'elle s'applique dans les services publics ? »

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. En matière religieuse, il doit traiter de manière égale toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience

96

Les agents publics n'ont pas le droit de manifester leurs convictions religieuses dans le cadre de l'exercice de leurs missions ni de traiter de manière inégale les usagers, sinon cela constitue un manquement à leurs obligations

94

La laïcité assure à chaque citoyen le droit d'avoir ou ne de pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir

92

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions

91

Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, mais dans la mesure où elles n'entravent pas son bon fonctionnement et qu'elles ne portent pas atteinte aux impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène

72

La liberté de conscience est garantie aux agents publics et ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête dès lors que cela est compatible avec les nécessités du fonctionnement normal du service

64

VOUS SAVIEZ QUE CETTE RÈGLE S'APPLIQUE DANS LES SERVICES PUBLICS



Base : Ensemble de l'échantillon

La connaissances des règles liées à la laïcité dans les services publics

Question : « Voici quelques-unes des règles liées au principe de laïcité qui s'appliquent au sein des services publics. Pour chacune d'entre elles, indiquez si vous saviez ou si vous ne saviez pas qu'elle s'applique dans les services publics ? »

EN %

VOUS SAVIEZ QUE CETTE RÈGLE S'APPLIQUE
DANS LES SERVICES PUBLICS

- Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. En matière religieuse, il doit traiter de manière égale toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience
- Les agents publics n'ont pas le droit de manifester leurs convictions religieuses dans le cadre de l'exercice de leurs missions ni de traiter de manière inégale les usagers [...]
- La laïcité assure à chaque citoyen le droit d'avoir ou ne de pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir
- La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions
- Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans la mesure où elles n'entravent pas son bon fonctionnement et qu'elles ne portent pas atteinte aux impératifs d'ordre public [...]
- La liberté de conscience est garantie aux agents publics et ils bénéficient d'autorisations d'absence [...] dès lors que cela est compatible avec les nécessités du fonctionnement normal du service

ENSEMBLE	SELON LE SECTEUR			SELON LE STATUT	
	FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL, CONTRAT AIDÉ, AUTRE
96	96	96	94	97	92
94	94	95	89	95	89
92	93	91	90	93	88
91	93	90	87	92	86
72	69	74	74	73	68
64	70	64	50	67	55

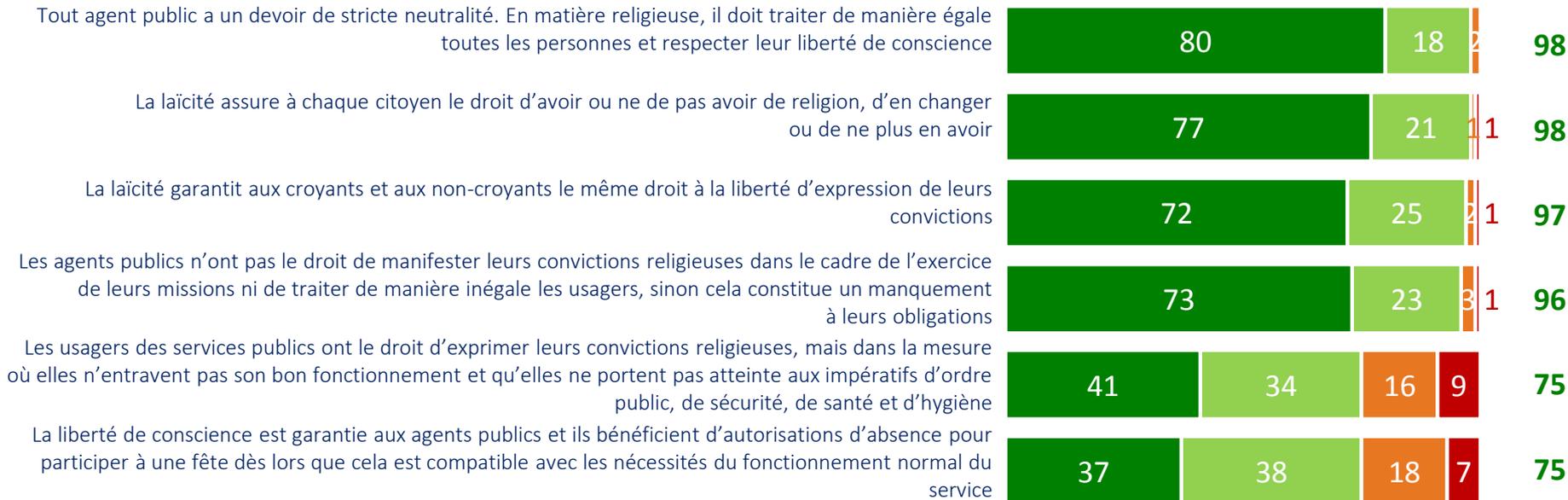


Base : Ensemble de l'échantillon

L'approbation des règles liées à la laïcité dans les services publics

Question : « Et vous personnellement, êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacun de ces principes ? »

% « D'ACCORD »



TOUT À FAIT D'ACCORD

PLUTÔT D'ACCORD

PLUTÔT PAS D'ACCORD

PAS D'ACCORD DU TOUT



Base : Ensemble de l'échantillon

L'approbation des règles liées à la laïcité dans les services publics

Question : « Et vous personnellement, êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacun de ces principes ? »

EN %
« TOUT À FAIT D'ACCORD »

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. En matière religieuse, il doit traiter de manière égale toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience

La laïcité assure à chaque citoyen le droit d'avoir ou ne de pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions

Les agents publics n'ont pas le droit de manifester leurs convictions religieuses dans le cadre de l'exercice de leurs missions ni de traiter de manière inégale les usagers [...]

Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, mais dans la mesure où elles n'entravent pas son bon fonctionnement et qu'elles ne portent pas atteinte aux impératifs d'ordre public [...]

La liberté de conscience est garantie aux agents publics et ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête dès lors que cela est compatible avec les nécessités du fonctionnement normal du service

	SELON LA CATÉGORIE			SELON LE SECTEUR			SELON LE STATUT		
	ENSEMBLE	CATÉGORIE A / A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL, CONTRAT AIDÉ, AUTRE
	80	87	77	76	83	78	78	82	76
	77	83	75	73	79	74	77	77	76
	72	79	66	68	75	70	69	72	70
	73	80	74	67	76	71	69	73	71
	41	45	37	41	40	42	44	41	44
	37	42	35	34	40	34	35	37	36



Base : Ensemble de l'échantillon

La connaissance des règles liées à la laïcité pour les agents

Question : « Parlons à présent de la façon dont la laïcité s'applique concrètement pour un agent public dans l'exercice de ses fonctions. D'après ce que vous savez, un agent public peut-il ... »



Base : Ensemble de l'échantillon

La connaissance des règles liées à la laïcité pour les agents

Question : « Parlons à présent de la façon dont la laïcité s'applique concrètement pour un agent public dans l'exercice de ses fonctions. D'après ce que vous savez, un agent public peut-il... »

EN %

« OUI » ... un agent public peut-il

- ... porter des signes religieux visibles dans l'exercice de ses fonctions [...], y compris s'il n'est pas en contact du public ?
- ... refuser de saluer [...] certains de ses collègues en raison de leur sexe ou de leurs croyances religieuses ?
- ... lors d'un recrutement, aborder avec un candidat des questions liées à ses pratiques ou croyances religieuses ?
- ... refuser d'obéir à son supérieur hiérarchique en raison de son sexe ou de ses croyances religieuses ?
- ... dans le cadre de ses fonctions, envoyer des courriels ou tenir des propos visant à faire part de ses convictions religieuses auprès des usagers et de ses collègues ?
- ... favoriser ou défavoriser un usager en fonction de ses convictions religieuses ?
- ... dans le cadre de ses fonctions, envoyer des courriels ou tenir des propos visant promouvoir une religion auprès des usagers et de ses collègues ?

ENSEMBLE	SELON LA CATÉGORIE			SELON LE SECTEUR			SELON LE STATUT	
	CATÉGORIE A / A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL, CONTRAT AIDÉ, AUTRE
11	10	14	10	10	12	13	10	14
9	9	11	9	10	8	8	9	10
7	9	11	4	8	5	9	7	6
5	5	6	4	5	5	3	4	5
4	3	6	3	3	4	5	4	4
3	3	6	2	3	3	3	3	2
3	3	6	2	3	3	3	3	4



Base : Ensemble de l'échantillon

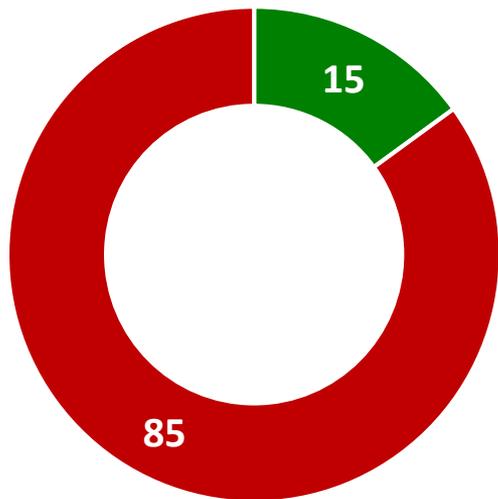


**LA SENSIBILISATION AUX
ENJEUX LIÉS À LA LAÏCITÉ
AU COURS DE LA CARRIÈRE**

2

La fréquence des formations sur la laïcité dans les services publics

Question : « Depuis que vous êtes entré(e) dans le service public, avez-vous reçu une formation sur le principe de laïcité et/ou sur l'obligation de neutralité du service public ? »



Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



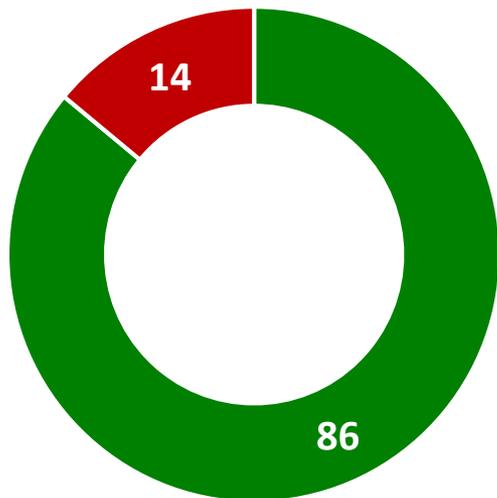
Selon le statut



Base : Ensemble de l'échantillon

La satisfaction envers les formations reçues

Question : « Cette formation a-t-elle répondu aux interrogations que vous pouviez avoir sur le principe de laïcité et/ou sur l'obligation de neutralité du service public ? »



Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



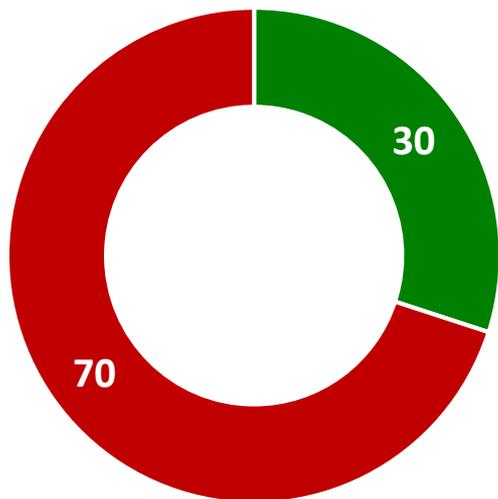
Selon le statut



Base : à ceux qui ont suivi une formation

Le besoin de formation sur la laïcité

Question : « De manière générale, diriez-vous qu'aujourd'hui vous avez besoin d'une formation sur les enjeux de laïcité et de neutralité dans le service public ? »



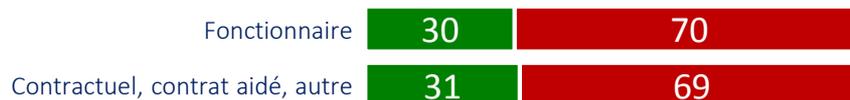
Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



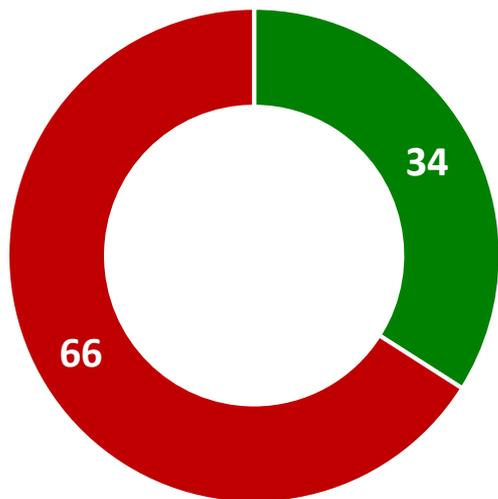
Selon le statut



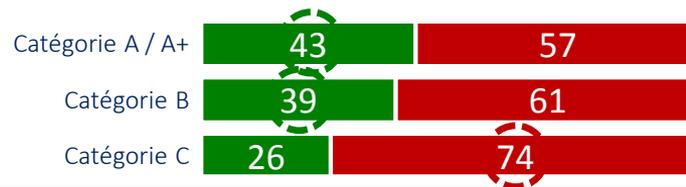
Base : Ensemble de l'échantillon

La sensibilisation aux enjeux liés à la laïcité au cours de la carrière

Question : « Et sans parler des formations, avez-vous été sensibilisé(e) ou avez-vous reçu des informations sur le principe de laïcité et/ou l'obligation de neutralité du service public durant votre carrière ? »



Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



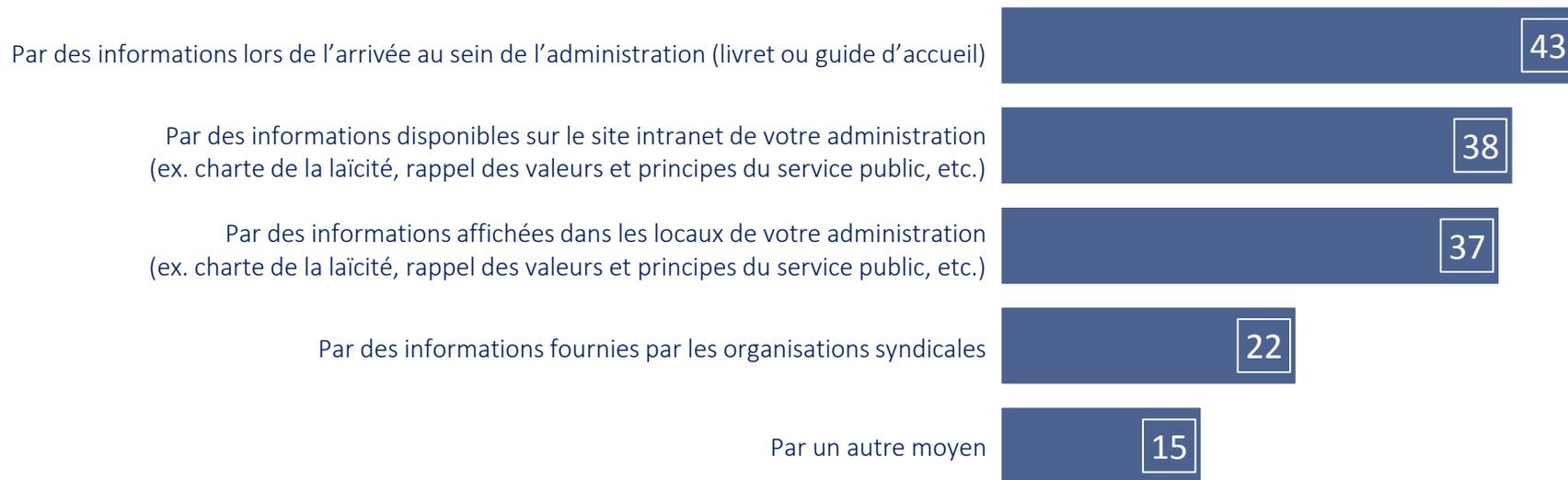
Selon le statut



Base : Ensemble de l'échantillon

Les moyens par lesquels les agents concernés ont été sensibilisés

Question : « De quelle(s) manière(s) avez-vous été sensibilisé(e) ou avez-vous reçu des informations sur ces sujets ? »



Base : à ceux qui ont été sensibilisé sur la laïcité

Total supérieur à 100 car 4 réponses possibles

Les moyens par lesquels les agents concernés ont été sensibilisés

Question : « De quelle(s) manière(s) avez-vous été sensibilisé(e) ou avez-vous reçu des informations sur ces sujets ? »

EN %

	ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON	SELON LA CATÉGORIE			SELON LE SECTEUR			SELON LE STATUT	
		CATÉGORIE A/A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL, CONTRAT AIDÉ, AUTRE
Par des informations lors de l'arrivée au sein de l'administration (livret ou guide d'accueil)	43	38	45	50	40	45	54	42	49
Par des informations disponibles sur le site intranet de votre administration (ex. charte de la laïcité, rappel des valeurs et principes du service public, etc.)	38	44	42	30	43	28	47	40	33
Par des informations affichées dans les locaux de votre administration (ex. charte de la laïcité, rappel des valeurs et principes du service public, etc.)	37	41	27	37	40	33	34	39	29
Par des informations fournies par les organisations syndicales	22	22	21	24	19	25	32	24	17
Par un autre moyen	15	20	12	12	18	12	10	16	14

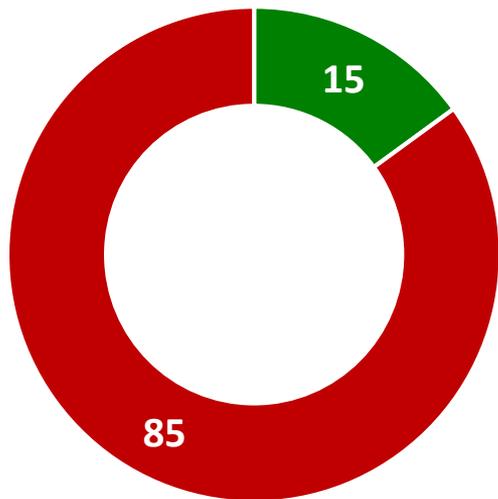


Base : à ceux qui ont été sensibilisé sur la laïcité

Total supérieur à 100 car 4 réponses possibles

La notoriété des référents laïcité

Question : « Avez-vous déjà entendu parler des « référents laïcité » dans le service public ? »



Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



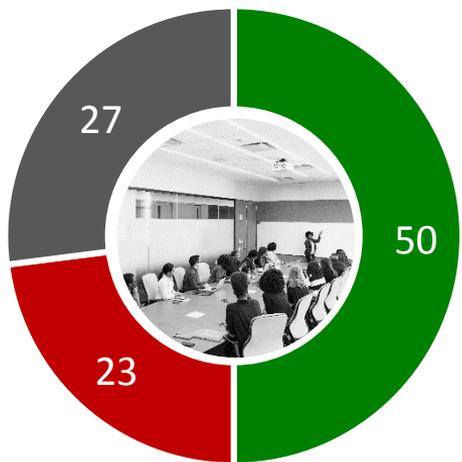
Selon le statut



Base : Ensemble de l'échantillon

La présence d'un référent laïcité dans l'administration ou le service

Question : « Votre administration ou service dispose-t-il d'un référent laïcité ? »



Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



Selon le statut



OUI

NON

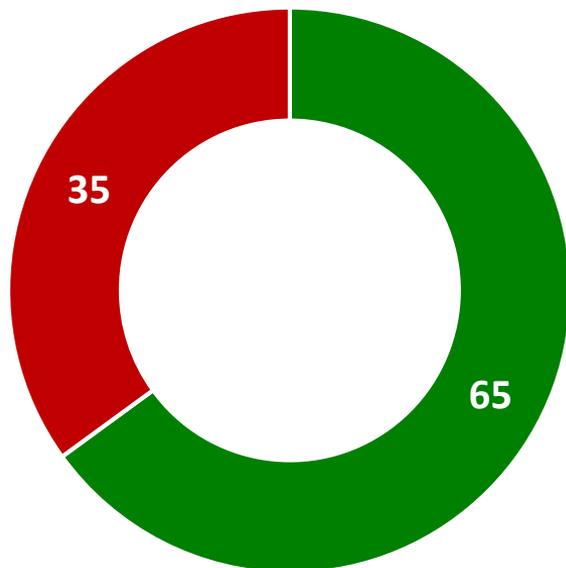
VOUS NE SAVEZ PAS



Base : à ceux qui ont entendu parler des référents laïcité

La capacité à entrer en contact avec son référent laïcité

Question : « Savez-vous comment entrer en contact avec ce référent laïcité ? »



Base : à ceux qui ont un référent laïcité dans leur service/administration

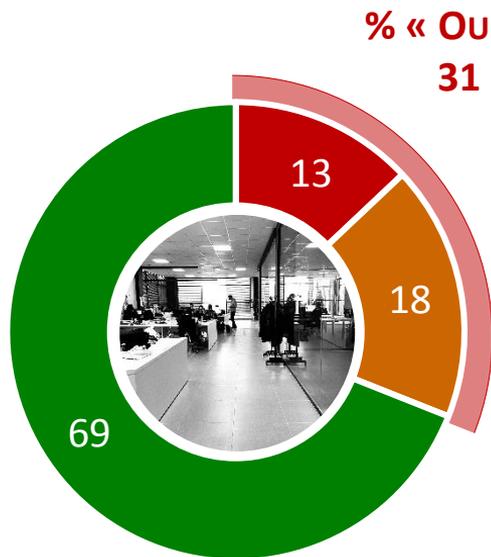


LES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ DANS LE CADRE PROFESSIONNEL

3

La fréquence des atteintes à la laïcité dans le cadre professionnel

Question : « Vous personnellement, avez-vous déjà constaté ou vécu des atteintes au principe de laïcité dans le cadre de vos missions ? »



Selon la catégorie de la fonction publique

% « OUI »



Selon le secteur public



Selon le statut



OUI, CELA ARRIVE RÉGULIÈREMENT

OUI, C'ÉTAIT UN ÉVÈNEMENT ISOLÉ

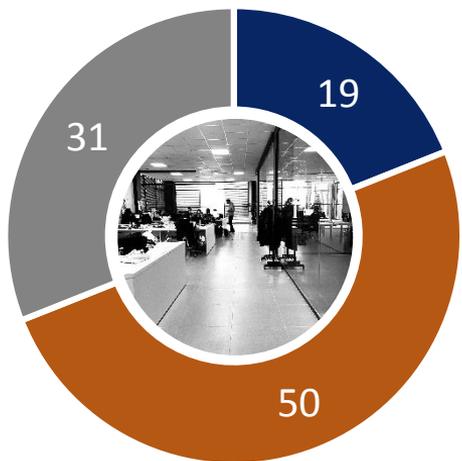
NON



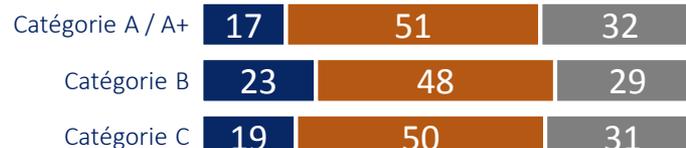
Base : Ensemble de l'échantillon

La responsabilité de ces atteintes à la laïcité

Question : « Ces atteintes étaient-elles provoquées par... »



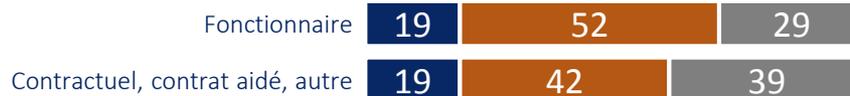
Selon la catégorie de la fonction publique



Selon le secteur public



Selon le statut



... DES AGENTS

... DES USAGERS

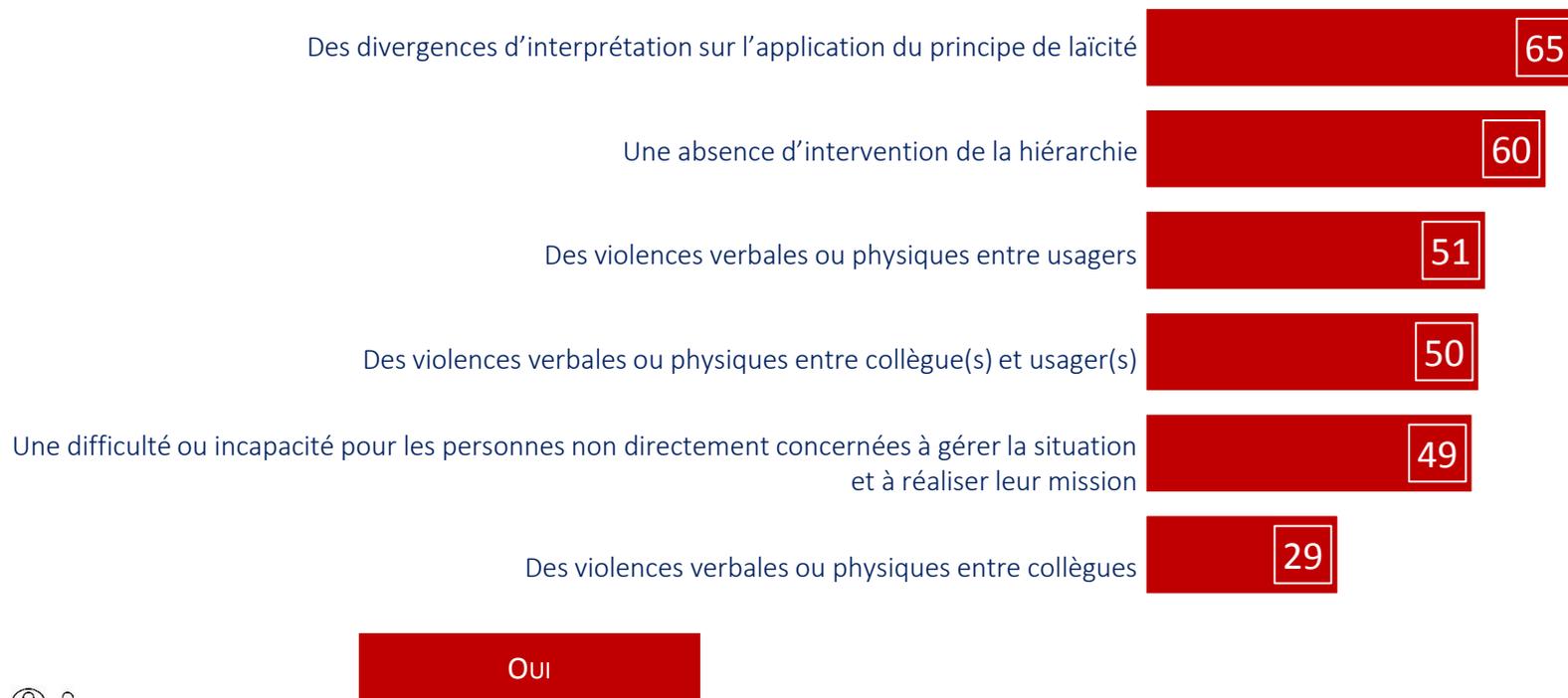
LES DEUX



Base : à ceux qui ont déjà constaté ou vécu des atteintes au principe de laïcité

Le contexte de ces atteintes à la laïcité

Question : « Dans le cadre d'un incident concernant le principe de laïcité, avez-vous constaté ou vécu les situations suivantes ? »



Base : à ceux qui ont déjà constaté ou vécu des atteintes au principe de laïcité

Le contexte de ces atteintes à la laïcité

Question : « Dans le cadre d'un incident concernant le principe de laïcité, avez-vous constaté ou vécu les situations suivantes ? »

EN %
« Oui »

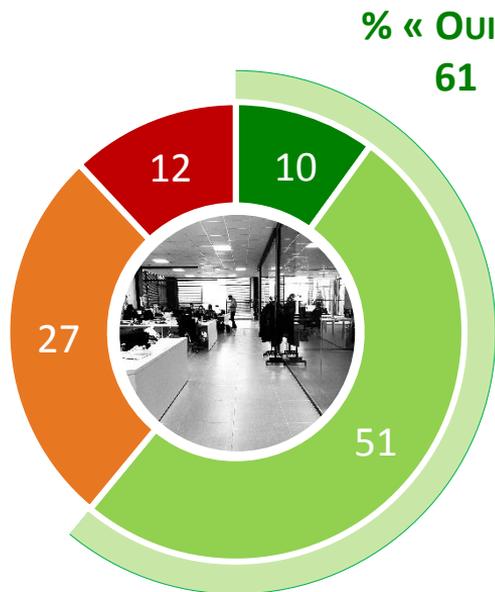
	ENSEMBLE	SELON LA CATÉGORIE			SELON LE SECTEUR		
		CATÉGORIE A / A+	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT	FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE
Des divergences d'interprétation sur l'application du principe de laïcité	65	66	65	65	71	54	65
Une absence d'intervention de la hiérarchie	60	64	49	62	62	60	58
Des violences verbales ou physiques entre usagers	51	48	46	59	47	54	56
Des violences verbales ou physiques entre collègue(s) et usager(s)	50	48	40	58	49	47	54
Une difficulté ou incapacité pour les personnes non directement concernées à gérer la situation et à réaliser leur mission	49	49	42	54	51	45	50
Des violences verbales ou physiques entre collègues	29	24	32	33	26	37	28



Base : à ceux qui ont déjà constaté ou vécu des atteintes au principe de laïcité

Le soutien de la hiérarchie en cas de situation d'atteinte à la laïcité

Question : « Si vous vous trouviez impliqué dans un incident avec un usager ou un autre agent ne respectant pas le principe de laïcité, avez-vous le sentiment que vous seriez soutenu votre hiérarchie ? »



Selon la catégorie de la fonction publique

Catégorie	OUI (Vert clair)	OUI (Vert foncé)	NON (Orange)	NON (Rouge)	% « OUI »
Catégorie A / A+	13	48	27	12	61
Catégorie B	9	53	26	12	62
Catégorie C	10	52	27	11	62

Selon le secteur public

Fonction	OUI (Vert clair)	OUI (Vert foncé)	NON (Orange)	NON (Rouge)	% « OUI »
Fonction publique d'Etat	11	49	27	13	60
Fonction publique territoriale	10	56	21	13	66
Fonction publique hospitalière	9	46	37	8	55

Selon le statut

Statut	OUI (Vert clair)	OUI (Vert foncé)	NON (Orange)	NON (Rouge)	% « OUI »
Fonctionnaire	10	51	27	12	61
Contractuel, contrat aidé, autre	10	52	27	11	62



Base : Ensemble de l'échantillon

A PROPOS D'IPSOS

Ipsos est le troisième Groupe mondial des études. Avec une présence effective dans 88 pays, il emploie plus de 16 000 salariés et a la capacité de conduire des programmes de recherche dans plus de 100 pays. Créé en 1975, Ipsos est contrôlé et dirigé par des professionnels des études. Ils ont construit un groupe solide autour d'un positionnement unique de multi-spécialistes – Etudes sur les Médias et l'Expression des marques, Recherche Marketing, Etudes pour le Management de la Relation Clients / Employés, Opinion et recherche sociale, Recueil de données sur mobile, internet, face à face et téléphone, traitement et mise à disposition des résultats.

Ipsos is listed on Eurolist - NYSE-Euronext. The company is part of the SBF 120 and the Mid-60 index and is eligible for the Deferred Settlement Service (SRD). ISIN code FR0000073298, Reuters ISOS.PA, Bloomberg IPS:FP
www.ipsos.com

© 2020 IPSOS. ALL RIGHTS RESERVED.

This document constitutes the sole and exclusive property of Ipsos. Ipsos retains all copyrights and other rights over, without limitation, Ipsos' trademarks, technologies, methodologies, analyses and know how included or arising out of this document. The addressee of this document undertakes to maintain it confidential and not to disclose all or part of its content to any third party without the prior written consent of Ipsos. The addressee undertakes to use this document solely for its own needs (and the needs of its affiliated companies as the case may be), only for the purpose of evaluating the document for services of Ipsos. No other use is permitted.

GAME CHANGERS

Chez Ipsos, nous sommes passionnément curieux des individus, des marchés, des marques et de la société.

Nous aidons nos clients à naviguer plus vite et plus aisément dans un monde en profonde mutation.

Nous leur apportons l'inspiration nécessaire à la prise de décisions stratégiques.

Nous leur délivrons sécurité, rapidité, simplicité et substance.
Nous sommes des Game Changers

RETROUVEZ-NOUS



www.ipsos.fr



facebook.com/ipsos.fr



vimeo.com/ipsos



[@IpsosFrance](https://twitter.com/IpsosFrance)

GAME CHANGERS

